



Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

Tranche 5

Compte-rendu de la réunion de chantier 25 Août 2016

• Lieu :	Ferme de Froidmont, commune de Plomion à 14h00
-----------------	--

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat			✓
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat	✓		
MOULIERE Pierre-Jacques	Vice-Président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages			✓
HANCART Jérémy	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
BOUTILLIER Thierry	Commune de Plomion	✓		
WOIMANT Benoit	Commune de Harcigny	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
FRAYON Thierry	Entente Oise Aisne			✓
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

- **SITUATION ACTUELLE :**

- Les travaux de restauration ont été stoppés le 29 avril dernier pour limiter les dégradations aux herbages et favoriser la nidification des espèces.
- Les travaux ont repris le mardi 16 août au niveau de la Ferme de Froidmont, commune de Plomion.
- Les travaux restant à réalisés sont :
 - Restauration du Vilpion, de la ferme de Froidmont au pont Jutin,
 - Restauration du ru de Landouzy, du lieu-dit Belle Perche à sa confluence avec le Vilpion, commune de Thenailles.

- **DETAIL DES TRAVAUX :**

- Environ 600 ml de restauration a été effectué depuis la Ferme de Froidmont.
- Un marquage préalable des arbres a été réalisé par le technicien de rivière et permet de guider les ouvriers sur les arbres à abattre ou à conserver.
- Les frênes, fortement présents dans la vallée du Vilpion ont été infectés depuis quelques années par un champignon apparu en Pologne dans les années 90. La Chalarose du Frêne entraîne un flétrissement des feuilles et une nécrose des rameaux pour se digérer dans les 3 à 5 années à venir à la mort de l'arbre (pourrissement interne du tronc). Afin, d'anticiper la mort des arbres et la chute des sujets à moyen terme, il est conseillé d'abattre les sujets présentant un état de nécrose avancé et ainsi valoriser le bois avant l'étape de pourrissement.



Frêne atteint de Chalarose



Abattage sélectif de la ripisylve

- Un entretien sélectif de la végétation permet de sélectionner les sujets penchants ou dépérissants, de restaurer les alternances ombre/lumière sur le cours d'eau et de diversifier les strates végétaives en favorisant le processus de régénération naturelle (mise en lumière de la banque de graine).
- Le déplacement ou la suppression des embâcles et amas de bois obstruant complètement le lit de la rivière a été réalisé. Les souches ou bois mort ont été déposés et ancrés dans le lit pour conserver des habitats et abris pour la faune aquatiques (poissons et invertébrés). Les déchets flottants (bois, plastiques, ferrailles, ...) ont été retirés du lit et évacués.
- Le maître d'œuvre rappelle une fois de plus qu'afin d'éviter tout problème auprès des propriétaires riverains, le chef d'équipe doit être **rigoureux** dans le dépôt et l'orientation des bois abattus.

POUR RAPPEL la répartition du bois entre les propriétaires en rive gauche / rive droite doit s'effectuer comme suit :

- Le bois déposé parallèlement au cours d'eau appartient au propriétaire de cette même berge.
- Le bois déposé perpendiculairement au cours d'eau appartient au propriétaire d'en face.



Bois supérieurs à 8cm, déposés en haut de berge à disposition des propriétaires riverains



Suppression des embâcles et restauration de la dynamique d'écoulement

- Sur le premier tronçon réalisé depuis la Ferme de Froidmont, la répartition des bois n'a pas été correctement réalisée. Sur demande du maître d'œuvre, une reprise des tas de bois doit être faite.
- Cette remarque a déjà été formulée dans plusieurs comptes rendus.

• **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Le nettoyage de certaines zones laisse à désirer. De nombreuses branches et têtes d'arbres n'ont pas été ratissées et sont visibles dans le lit et sur les berges. En cas de montée d'eau, les bois risquent de repartir avec le courant et former des bouchons en aval.
- Certains tronçons de clôture n'ont été retendus. Les ouvriers repasseront donc d'ici la fin de semaine nettoyer les bois et branchages oubliés et retendre les baillages.



Branches d'arbres laissées en l'état



Baillages non retendus

- Aucune remarque n'a été faite sur la qualité d'abattage et la remise en état des zones de feu. Un ensemencement de ces dernières sera réalisé en toute fin de chantier.

- **REUNIONS DE CHANTIER**

- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. LAURENT Sébastien – entreprise Forêts et Paysages..... 07.76.01.80.28

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

- **FINANCEMENTS :**

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



- **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

- La prochaine réunion aura lieu le vendredi 02 septembre 2016 à 10h00 au Pont Jutin, commune de Plomion

Le service technique,